

DIRECTIVE ADMINISTRATIVE

B-030-D-1 LUTTE CONTRE LA TRAITE SEXUELLE

Date d'approbation : le 10 novembre 2022

Page 1 de 22

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte

1.0 BUT

Le but de cette directive administrative est d'établir des principes pour soutenir une démarche coordonnée par le Conseil et la communauté scolaire afin d'identifier, de reconnaître et de prévenir la traite des êtres humains à des fins sexuelles et élaborer des réponses pour faciliter une intervention précoce et appropriée.

2.0 DÉFINITIONS

2SLGBTQI : Un sigle qui renvoie aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, trans, queers, en questionnement, intersexes et bispituelles. Ce sigle est souvent utilisé comme un terme générique pour englober une gamme d'identités et d'expériences plus vaste liées au sexe, au genre et à l'attraction qui se trouvent en marge des normes dominantes hétérosexuelles et cisgenres. Il est souvent employé avec l'intention d'inclure d'autres termes, et non seulement ceux suggérés par les initiales. Plusieurs variations de ce sigle existent.

Adapté à la culture : Ce terme désigne une intervention qui « s'étend au-delà du langage pour inclure un ensemble beaucoup plus important de connaissances, de pratiques, de comportements et d'attitudes, professionnels, ainsi que des politiques, des normes et des mécanismes de gestion du rendement, afin d'assurer l'adaptation à la diversité des élèves qui fréquentent les écoles.

Approches tenant compte des traumatismes : Ces approches sont des pratiques qui reconnaissent les liens entre les traumatismes, la violence et leurs répercussions négatives sur la santé et les comportements. Ces approches sont favorables à la sécurité, au contrôle et à la résilience pour les personnes à la recherche de services liés à des expériences de violence ou qui ont des antécédents de telles expériences.

Démarche fondée sur les droits de la personne : Un cadre conceptuel pour le processus de développement humain basé sur des normes internationales dans le domaine des droits de la personne et destiné à promouvoir et à protéger les

droits de la personne. Ce cadre cherche à analyser les inégalités au cœur des problèmes de développement et à mettre fin aux pratiques discriminatoires et aux distributions inéquitables de pouvoir qui entravent les progrès en matière de développement.

Lutte contre le racisme : La lutte contre le racisme est un processus, une méthode d'analyse systématique et une ligne de conduite proactive ancrée dans la reconnaissance de l'existence du racisme, y compris le racisme systémique. La lutte contre le racisme cherche activement à cerner, à supprimer, à prévenir et à atténuer les conséquences inévitables sur le plan racial et les déséquilibres de pouvoir entre les groupes et à modifier les structures qui maintiennent les iniquités.

Optique de l'équité : Cette approche requiert d'examiner, de manière stratégique, intentionnelle et holistique l'incidence d'un problème, d'une politique ou d'une solution proposée sur les communautés et les sous-groupes de population mal desservis et historiquement marginalisés afin de tirer parti des résultats de recherche pour orienter les politiques.

Sécurité culturelle : Ce terme désigne un milieu qui est sécuritaire sur les plans spirituel, social, émotionnel et physique, où il n'y a aucun risque d'agression ni de rejet de l'identité d'une personne et où les besoins de la personne sont reconnus. C'est une question de respect partagé, de valeurs communes, de connaissances partagées et d'une expérience d'apprentissage axée sur la collaboration

Survivante ou survivant : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite des personnes, tandis que le mot « victime » est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite. « Survivante ou survivant » peut également être utilisé pour désigner un adulte ayant de l'expérience vécue en traite de personnes. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences.

Tactiques : Les trafiquantes et trafiquants peuvent utiliser une gamme de tactiques pour cibler, recruter, manipuler et contraindre les victimes. Les tactiques peuvent souvent comprendre un processus visant à cibler les vulnérabilités d'une personne, puis à la leurrer, à en faire la prédation, à l'isoler, à la manipuler, à la contrôler et à l'exploiter à des fins sexuelles (par exemple, forcer une victime à avoir des rapports sexuels, à prendre des photos de violence sexuelle faite aux enfants). Souvent, une victime peut ne pas être consciente qu'il y a exploitation et des victimes peuvent être forcées de recruter d'autres victimes.

Traite sexuelle : La traite sexuelle est une forme d'exploitation sexuelle qui constitue une infraction criminelle en vertu du Code criminel du Canada. Elle implique de recruter, d'héberger, de transporter, d'obtenir ou de fournir une personne à des fins sexuelles. Pour ce faire, on utilise la force, la contrainte physique ou psychologique, ou la tromperie. La plupart des individus victimes de la traite des personnes aux fins d'exploitation sexuelle sont des femmes et des filles, mais toute personne peut en être la cible.

Victime : Ce terme est utilisé pour désigner une personne qui est l'objet d'un recrutement ou d'une traite, tandis qu'on utilise « survivante ou survivant » pour désigner une personne qui a échappé à une situation de traite. Le terme « victime » est souvent utilisé pour désigner un enfant qui a subi une exploitation sexuelle. Cette approche est utilisée à des fins de clarté et n'a pas pour objectif de déterminer ou de définir l'expérience d'une personne. Les personnes qui ont déjà été victimes de traite sexuelle peuvent préférer un terme à un autre dans la description de leurs expériences. Les employés des conseils scolaires doivent confirmer quel est le terme qu'une personne touchée par la traite des personnes préfère utiliser.

3.0 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le système éducatif a un rôle à jouer pour aider les survivantes et survivants de la traite sexuelle, en permettant de prévenir la répétition de la victimisation et ramener les élèves sur une trajectoire de guérison.

3.1 Surintendance de l'éducation :

- Appui la direction dans la planification des programmes préventifs offerts;
- Veille à ce que les modalités établies dans la présente directive administrative soient mises en œuvre;
- Offre de la consultation et des conseils aux directions et directions adjointes d'école.

3.2 Direction de service - Bien-être et inclusion :

- Agit en tant que personne-ressource au sein du Conseil, connaît le protocole de lutte contre la traite des personnes du Conseil et peut aider les membres du personnel à appliquer les procédures d'intervention;
- Cordonne les programmes scolaires de sensibilisation à la traite sexuelle et les programmes de préventions qui portent sur les relations saines, la santé mentale et le bien-être, les habiletés socio-émotionnelle, la sécurité personnelle et la sécurité en lignes;

- Cordonne la formation de personnel visant le dépistage précoce d'élèves à risque et l'aiguillage vers les services appropriés;
- Offre de l'appui afin d'assurer la mise en œuvre des modalités établies dans la présente directive administrative.

3.3 Le personnel de santé mentale du Conseil :

- Fournit un soutien et des conseils au personnel des écoles pour donner suite à un soupçon ou une divulgation de traite sexuelle,
- Fournit un soutien et des conseils au personnel des écoles concernant le processus d'aiguillage des élèves et le soutien aux élèves qui retournent à l'école après une situation de traite;
- Offre des conseils sur les meilleures pratiques et initiatives pour sensibiliser les élèves à la traite sexuelle et comment signaler les problèmes.

3.4 Direction et direction adjointe d'école :

- Offre des programmes scolaires de sensibilisation à la traite sexuelle et des programmes de préventions qui portent sur les relations saines, la santé mentale et le bien-être, les habiletés socio-émotionnelle, la sécurité personnelle et la sécurité en ligne;
- Joue le rôle principal dans la réponse au signalement de la traite sexuelle dans leurs écoles;
- Sensibilise les membres du personnel à la directive administrative et aux actions à prendre lors de soupçon et divulgation d'implication à la traite sexuelle;

3.5 Membres du personnel :

- Met en œuvre les programmes scolaires de sensibilisation à la traite sexuelle et des programmes de préventions qui portent sur les relations saines, la santé mentale et le bien-être, les habiletés socio-émotionnelle, la sécurité personnelle et la sécurité en ligne;
- Participe à la formation continue visant le dépistage précoce d'élèves à risque et l'aiguillage vers les services appropriés;
- Reconnaît les signes indiquant qu'un élève est ciblé, leurré, conditionné, victime de traite sexuelle ou fait la traite sexuelle d'une autre élève
- Rapporte toute divulgation à la direction de l'école.

3.6 Élèves

- Participent aux efforts d'élaboration de mesures contre la traite sexuelle;
- Peuvent participer à la prestation, à la mise en œuvre et à la mise en œuvre de la présente directive afin qu'ils puissent partager leur histoire et leurs idées.

4.0 ÉNONCÉ DE PRINCIPES

4.1 Favoriser la voix des élèves

Les élèves sont au centre de ce travail. Il faut reconnaître que les élèves qui ont une expérience vécue sont des experts et que si elles et ils sont prêts et adéquatement soutenus au moyen d'approches tenant compte des traumatismes, elles et ils pourraient partager leur histoire et leurs idées dans le cadre des efforts visant à sensibiliser et à habiliter les élèves.

4.2 Un rôle pour les parents et les personnes aidantes

Les parents, et les personnes aidantes sont des partenaires clés dans la mise en œuvre et l'examen de la présente directive. Tous les efforts doivent être déployés pour réduire les barrières culturelles ou linguistiques lorsqu'il s'agit de communiquer avec les parents et les personnes aidantes au sujet de ce travail.

4.3 Établir des relations multisectorielles avec les organismes communautaires

La consultation et l'engagement continu auprès des groupes et agences communautaires culturellement pertinents et réceptifs qui appuient les membres de la communauté scolaire sont essentiels au soutien des approches de lutte contre la traite sexuelle qui sont adaptées aux divers élèves et aux besoins des communautés scolaires locales.

4.4 Fournir des interventions sécuritaires

Les adultes bienveillants dans les écoles et les élèves peuvent promouvoir un sentiment d'appartenance, renforcer les facteurs de protection et aider à réduire les facteurs de risque associés à la traite sexuelle. Ils peuvent également appuyer une intervention précoce par l'identification et une réponse appropriée, y compris faire le pont entre les personnes touchées et les services de soutien. Les employés qui ont un lien direct ou indirect avec les élèves du Conseil ont besoin d'une formation sur la lutte contre la traite sexuelle afin d'être outillés pour en cerner les signes, réagir en toute sécurité aux divulgations, être pertinents sur le plan culturel et s'adapter aux différentes populations d'élèves et soutenir les besoins immédiats des élèves en matière de sécurité physique et émotionnelle.

4.5 Faire de la prévention en milieu scolaire

La présente directive ajoutera aux efforts de prévention actuellement déployés dans les écoles, y compris l'enseignement du consentement, des relations saines et d'une sexualité saine.

4.6 Respecter la confidentialité, la vie privée et le consentement éclairé

Toute procédure entreprise dans le cadre de la présente directive, doit respecter la confidentialité des élèves. Ils doivent être informés que leurs renseignements seront communiqués seulement avec leur consentement, à moins qu'ils soient en danger imminent. Il est essentiel d'établir des relations d'aiguillage avec les organismes de services communautaires tout en se conformant aux exigences légales applicables, notamment celles en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, le *Code des droits de la personne de l'Ontario*, la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, la *Loi sur l'éducation* et la *Loi de 2017 sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille*.

4.7 Promouvoir les interventions équitables et sécuritaires sur le plan culturel

Toute procédure entreprise dans le cadre de la présente directive doivent axées sur les droits de la personne, exemptes de jugement, adaptées à la culture, centrées sur les survivantes et survivants et tenir compte des traumatismes.

5.0 PROTOCOLE

Le Conseil s'engage à rendre disponible la présente directive sur son site web.

5.1 Sensibilisation

L'information suivante est affichée sur le site web du Conseil :

- Les signes indiquant qu'un élève est ciblé, leurré, conditionné, victime de traite sexuelle ou fait la traite sexuelle d'une autre élève, ainsi que d'obtenir de l'aide en toute sécurité
- Les façons de signaler les préoccupations au Conseil sans représailles et de façon anonyme et le processus de celui-ci pour répondre à ces préoccupations
- La prévention du recrutement à travers des programmes scolaires ou des partenaires communautaires
- Une liste de signes et de comportements à observer, ainsi que des listes de ressources (voir le document d'appui *Ressources pour les parents*)

Le Conseil reconnaît publiquement la journée de sensibilisation à la traite de la personne le 22 février de chaque année.

La technologie, comme les filtres Internet, est utilisée pour surveiller les menaces en ligne et avertir l'administration des menaces ou des élèves susceptibles d'être victimes de trafic sexuel.

5.2 Élèves :

Les apprentissages basés sur le programme scolaire penché sur les relations saines, la santé mentale et le bien-être, les habiletés socio-émotionnelle, la sécurité personnelle et la sécurité en lignes sont encouragés en salle de classe. Le personnel enseignant identifie les possibilités de sensibiliser les élèves et les familles aux signes de la traite sexuelle et de créer un environnement sûr pour que les victimes ou les témoins puissent demander de l'aide ou du soutien.

5.3 Signalement :

Les élèves sont encouragés à signaler toute inquiétude ou implication dans le trafic sexuel à un membre du personnel en qui ils ont confiance. Les rapports anonymes/préoccupations peuvent être signalés par le biais de l'outil en ligne sur le site web du Conseil. Cet outil est à la disposition de tous les élèves du Conseil, victimes ou témoins, pour signaler des incidents à tout moment et de n'importe où. Les parents sont également invités à utiliser l'outil, soit pour signaler des problèmes ou pour transmettre des récits de seconde main de jeunes enfants. Les rapports sont directement transmis à la direction de l'école pour un suivi.

5.4 Intervention :

Les procédures répondent aux besoins des élèves :

- ayant des besoins particuliers (en enfance en difficulté, des besoins en santé mentale, des besoins sociaux ou émotionnels, ainsi que des élèves qui font face aux barrières linguistiques ou culturelles);
- qui sont pris en charge, qui reçoivent des services sociaux ou qui bénéficient des soins conformes aux traditions;
- victimes de la traite sexuelle et pouvant être impliqués dans le recrutement d'autres victimes, y compris des élèves qui retournent à l'école après avoir été impliqués dans une situation de traite sexuelle;
- de plus de 18 ans, ou ceux âgés de 16 ou 17 ans qui se sont soustraits à l'autorité parentale;
- et aux parents, y compris ceux qui font face à des barrières linguistiques ou culturelles

5.5 Procédure d'intervention :

Scénario 1 : Un membre du personnel soupçonne qu'un élève est impliqué dans la traite sexuelle.

- Un membre du personnel remarque des signes et/ou comportements indiquant qu'un élève pourrait être ciblé, leurré, conditionné, victime de traite de personne ou fait de la traite d'une autre élève (Voir le document d'appui *Signes et comportements inquiétants*).
- Le membre du personnel avise et discute de ses inquiétudes avec la direction d'école qui communique avec la personne-ressource du Conseil, afin d'avoir une consultation interdisciplinaire.

La consultation interdisciplinaire pourrait inclure les intervenants suivants : la direction de service - Bien-être et inclusion, la direction d'école, la travailleuse sociale, l'intervenante en adaptation scolaire, la surintendance, etc. Le formulaire *B030-F1 Formulaire de collecte de données* sera utilisé pour la collecte de données. Le but de cette consultation est de déterminer le profil de l'élève ou des élèves en cause afin d'identifier d'abord s'il s'agit de quelqu'un qui est ciblé, leurré, conditionné, victime de traite des personnes ou qui fait la traite d'un autre élève.

L'équipe multidisciplinaire fournira des considérations pour les prochaines étapes, y compris s'il faut parler aux élèves/pairs/personnel et des stratégies de contact pour les parents, la police, les partenaires communautaires, etc. Voir le document d'appui : *Exemple de script pour les membres du personnel et la direction d'école en cas de divulgation*

Scénario 2 : Un membre du personnel ou la direction d'école reçoit une divulgation de la part d'un élève au sujet de son implication dans la traite sexuelle. Voir le document d'appui *Exemple de script pour les membres du personnel et la direction d'école en cas de divulgation*

Le membre du personnel :

- Reconnaît qu'une divulgation est une expérience vulnérable :
- Écoute l'élève sans porter de jugement.
- Tiens compte de ses préjugés : éviter de projeter ses propres valeurs et croyances ; il peut être difficile de comprendre ou d'éprouver de l'empathie pour certains des choix faits par l'élève, ou de comprendre leur situation.
- Est conscient de son langage corporel. Faire de son mieux pour montrer qu'il ou elle est prêt à en savoir plus et à écouter activement.
- Reflète le langage de l'élève, par exemple, s'ils disent « petit ami », utiliser ce terme.
- Laisse l'élève prendre l'initiative du partage, éviter de diriger la conversation (ne pas chercher à connaître son histoire, mais écouter respectueusement).

- Reconnait qu'en partageant son histoire l'élève peut être retraumatisé.
- Assure la sécurité de l'élève :
- Ne laisse pas l'élève seul.
- Avise l'élève qu'il ou elle est tenu de rapporter toute information concernant une activité illégale à la direction d'école et possiblement à la police et à une société d'aide à l'enfance.
- Reconnait qu'un risque à sa sécurité pourrait être imminent et qu'une intervention pourrait être requise.
- Demande à l'élève : Que savent tes parents à ce sujet?
- Explique son rôle :

Explique que sa priorité est la sécurité de l'élève et que son rôle dans le soutien de l'élève est de le mettre en contact avec des personnes qui peuvent l'aider à répondre à la préoccupation dont il lui fait part. Ceci peut inclure :

- La société d'aide à l'enfance
- Le service policier
- Des services professionnels en santé mentale, traumatismes, etc.
- Doit communiquer avec la direction d'école qui communiquera avec la personne-ressource désignée au sein du Conseil.
- Doit signaler tout soupçon selon lequel un enfant a ou peut avoir besoin de protection à la société d'aide à l'enfance :

L'obligation de signalement incombe au personnel qui a reçu l'information/la divulgation.

Le devoir de faire rapport est une obligation permanente qui ne peut pas être déléguée à une autre personne.

La *Loi sur les services à l'enfance, à la jeunesse et à la famille (LSEJF)* précise que toute personne, notamment celle qui exerce des fonctions professionnelles auprès des enfants, doit faire part sans délai de tout soupçon selon lequel un enfant a ou peut avoir besoin de protection, y compris les situations où un enfant est victime de mauvais traitement d'ordre sexuel ou d'exploitation sexuelle. En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021, des changements ont été faits à LSEJF pour inclure le devoir de signalement dans toutes les situations, y compris lorsque la famille agit de façon protectrice et essaie d'assurer la sécurité de son enfant. Les nouveaux motifs de protection ne sont pas liés à la « personne ayant la charge ».

La direction d'école :

- Est responsable de la communication interne : communiquer avec la personne-ressource du Conseil et la surintendance responsable des écoles pour déterminer les prochaines étapes en matière de communication auprès des parents et des autorités compétentes en matière de sécurité et de protection. À noter que certaines informations peuvent être très sensibles et relèvent des exigences législatives en matière de protection de vie privée et de confidentialité prévues dans la *Loi sur l'éducation* et/ou la PHIPA.
- Communique avec les parents dès le début du processus à moins qu'une de ces circonstances s'appliquent : l'agence de protection de l'enfance ou la police vous demande de ne pas contacter le parent, ou un élève de 16 ou 17 ans qui s'est soustrait à l'autorité parentale.
- Communique avec le service policier : Rencontrer un agent des services policiers pour partager l'information recueillie.

Scénario 3 : La direction d'école reçoit des informations sur une allégation qu'un élève est impliqué dans le trafic d'autres élèves. Voir le document d'appui: *Exemple de script pour les membres du personnel et la direction d'école en cas de divulgation - à adapter.*

La direction d'école:

- Assure la sécurité des élèves
- Envisage la possibilité que le trafiquant présumé soit lui-même victime de trafic sexuel;
- Identifie tout autre élève qui pourrait être impliqué;
- S'assure que l'élève reste sous surveillance;
- Veille à ce que l'élève ne soit pas revictimisé en ayant à répéter l'histoire ou en étant davantage ciblé.
- Est responsable de la communication interne : communiquer avec la personne-ressource du Conseil, afin d'avoir une consultation interdisciplinaire. La consultation interdisciplinaire pourrait inclure les intervenants suivants : la direction de service - Bien-être et inclusion, la direction d'école, la travailleuse sociale, l'intervenante en adaptation scolaire, la surintendante, etc. Le formulaire *B030-F1 Formulaire de collecte de données* sera utilisé pour la collecte de données. Le but de cette consultation est de déterminer le profil de l'élève ou des élèves en cause afin d'identifier d'abord s'il s'agit de quelqu'un qui fait la traite d'un autre élève. L'équipe multidisciplinaire fournira des considérations pour les prochaines étapes, y compris s'il faut passer à une enquête en parlant aux

- élèves/pairs/personnel et des stratégies de contact pour les parents, la police, les partenaires communautaires, etc.
- Est responsable de l'enquête :
 - Communique avec les parents et les services policiers s'il existe des preuves raisonnables et crédibles qu'un élève se livre à la traite sexuelle d'autres élèves;
 - Suit le processus du Conseil pour les mesures disciplinaires lié à la suspension en attendant l'examen de l'expulsion;
 - Communique avec le service policier; une enquête policière peut avoir lieu parallèlement à celle menée par l'école.

5.6 Mise en œuvre d'un plan d'intervention/sécurité pour le retour d'un élève

Le plan d'intervention ou de sécurité a pour but de répondre aux besoins :

- d'un élève qui est exposé à un risque de traite sexuelle ou en est victime
- d'un élève qui cible, leurre, conditionne ou recrute des enfants et des jeunes aux fins de traite sexuelle
- d'un élève qui revient à l'école après avoir fait l'objet d'une traite ou participé à la traite d'autres personnes

Le plan d'intervention ou de sécurité est réalisé par l'équipe interdisciplinaire qui pourrait inclure les intervenants suivants : la direction de service - Bien-être et inclusion, la direction d'école, la travailleuse sociale, l'intervenante en adaptation scolaire, la surintendance de l'éducation, ainsi que l'élève et son parent. *Voir le document d'appui : Plan d'intervention sécurité.*

À noter que ce processus de partage des renseignements doit assurer le respect de la vie privée et la confidentialité des personnes concernées, et ce, conformément au cadre juridique en vigueur.

6.0 FORMATION

Le Conseil vise à offrir de la formation et des initiatives de leadership à sa communauté scolaire afin de contribuer à la lutte contre la traite sexuelle.

Plus particulièrement, la formation professionnelle à l'intention du personnel fait l'objet d'un suivi et est offerte de façon continue à tous les membres du personnel du Conseil.

La formation comprend:

- Des définitions clés, de fausses idées courantes et des mythes au sujet de la traite sexuelle, y compris les stratégies utilisées pour le leurre, la prédation et le recrutement en ligne (voir Glossaire);
- Des démarches fondées sur les droits de la personne pour lutter contre la traite sexuelle, y compris l'application d'une optique d'équité et d'antiracisme, d'une optique fondée sur le genre, d'approches tenant compte des traumatismes ainsi que de compétences culturelles autochtones;
- Des renseignements sur les facteurs de protection et les soutiens et ressources axés sur la prévention;
- Des renseignements sur les facteurs de risque et les signes indiquant qu'un élève est à risque, est victime d'un leurre, d'une prédation ou d'une traite;
- Les signes d'un élève prenant part à un leurre, à une prédation ou à une traite;
- Des procédures d'intervention, y compris l'obligation de signaler, la manière de traiter les divulgations afin d'assurer la sécurité des élèves, la manière de soutenir les élèves touchés par la traite sexuelle, et la manière de partager les renseignements afin d'assurer le respect de la vie privée et la confidentialité;
- Des soutiens offerts aux élèves et au personnel concerné, y compris des soutiens adaptés à la culture;
- Des ressources de formation supplémentaires pour aider le personnel à comprendre la traite sexuelle et à intervenir de façon sécuritaire;
- Les rôles et responsabilités des membres du Conseil scolaire en ce qui a trait à la sensibilisation, à l'identification et à l'intervention en cas de traite sexuelle.

La formation devra être mise à jour et offerte régulièrement afin de tenir compte des nouveaux enjeux relatifs à la traite et des changements dans les services et les interventions communautaires.

8.0 RESPONSABILITÉS ET ÉVALUATION

Des données seront recueillies, comme l'exige le ministère de l'Éducation, pour évaluer l'efficacité de la formation et vérifier si la présente directive répond aux besoins des élèves. Les partenaires communautaires seront invités à participer au processus afin de déterminer comment la présente directive aide les enfants et les jeunes pris en charge. Les données recueillies seront reflétées dans les mises à jour de la directive administrative.

9.0 PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES

- Centr'elles
- Dilico
- Children's Aid Society of Thunder Bay

Exemple de script pour les membres du personnel et direction d'école en cas de divulgation - à adapter selon la situation

Scénarios et questions	Exemples de réponse
Un membre du personnel signale à la direction un cas soupçonné ou divulgué de traite sexuelle.	Le membre du personnel X m'a dit être inquiet pour ta sécurité et ton bien-être. J'apprécie le fait que tu nous fasses confiance pour me parler de ce qui se passe dans ta vie.
Un membre du personnel/la direction d'école soupçonne qu'un élève est victime de traite sexuelle.	Je te remercie de me faire confiance et de me parler de ce qui se passe dans ta vie. Ce que tu me dis me préoccupe et je m'inquiète pour ta sécurité et ton bien-être.
Généralités – réponse en cas de traite sexuelle soupçonnée ou divulguée (membre du personnel)	<p>Mon rôle en tant que membre du personnel est d'essayer de comprendre ce qui pourrait se passer ou ce que tu vis, et d'obtenir de l'aide. Ce que tu me dis me préoccupe et je m'inquiète pour ta sécurité et ton bien-être.</p> <p>Lorsque les élèves nous font part de renseignements qui nous font craindre pour leur sécurité ou qui nous font penser qu'une personne pourrait leur causer du tort, je dois communiquer avec la direction d'école afin qu'elle puisse m'aider à trouver des ressources et à te fournir un soutien immédiat. Est-ce que cela te convient?</p>
Généralités – réponse en cas de traite sexuelle soupçonnée ou divulguée (direction d'école)	<p>Mon rôle en tant que direction d'école est d'essayer de comprendre ce qui pourrait se passer ou ce que tu vis, et d'obtenir de l'aide. Ce que tu me dis me préoccupe et je m'inquiète pour ta sécurité et ton bien-être.</p> <p>Lorsque les élèves nous font part de renseignements qui nous font craindre pour leur sécurité ou qui nous font penser qu'une personne pourrait leur causer du tort, je dois communiquer avec la personne-ressource au Conseil afin qu'elle puisse m'aider à trouver des ressources et à te fournir un soutien immédiat. Est-ce que cela te convient?</p>

	<p>Je dois appeler tes parents pour les informer de ce que tu m'as dit aujourd'hui. Aimerais-tu être présent (présente) lors de cet appel ou préférerais-tu attendre avec le membre du personnel X?</p> <p>Je dois communiquer avec les services de police locaux au sujet des renseignements que tu viens de me partager. Je voudrais également appeler une société d'aide à l'enfance au sujet des préoccupations que tu as dévoilées. Les services de police locaux et les sociétés d'aide à l'enfance travaillent avec les élèves pour assurer leur sécurité et t'offrir des ressources. Aimerais-tu être présent (présente) pendant que je fais ces appels ou voudrais-tu attendre avec l'employé X?</p>
<p>L'élève vous dit qu'il ou elle ne veut pas que ses parents en soient informés.</p>	<p>Je comprends que tu ne veux vraiment pas que je téléphone à tes parents pour leur dire ce qui se passe. Peux-tu m'aider à mieux comprendre tes préoccupations à l'égard de tes parents? Ou comment penses-tu qu'ils pourraient réagir?</p> <p>*Si vous vous inquiétez du fait que la sécurité de l'élève sera compromise par un appel aux parents, aux tuteurs, tutrices ou aux fournisseurs de soins, communiquez avec votre surintendante pour une consultation avant de procéder à l'appel.</p> <p>*Si l'élève a 16 ou 17 ans et qu'il s'est soustrait à l'autorité parentale, vous ne pouvez pas communiquer avec ses parents.</p>
<p>L'élève vous dit qu'il ou elle ne veut pas que la police intervienne.</p>	<p>Je comprends que tu as des inquiétudes concernant le fait d'appeler la police. Nous collaborons avec la police afin d'obtenir de l'aide pour les élèves.</p> <p>Je dois appeler la police lorsque je crains qu'un élève soit en danger. En ce moment, ta sécurité m'inquiète. Aimerais-tu être présent (présente) pendant que je fais cet appel ou préférerais-tu attendre avec l'employé X?</p>

	*Veuillez consulter la personne-ressource du conseil scolaire ou la surintendante responsable des écoles.
L'élève vous dit qu'il ou elle ne veut pas que les services de protection de l'enfance interviennent.	<p>Pour les élèves de moins de 16 ans : Je comprends que tu ne veux pas que l'on appelle une société d'aide à l'enfance. Les sociétés d'aide à l'enfance sont là pour servir de ressource aux jeunes qui pourraient être en danger. Je dois les appeler parce que ta sécurité m'inquiète. Les lois de l'Ontario m'obligent à appeler lorsque je m'inquiète pour la sécurité d'un élève.</p> <p>Pour les élèves de 16 et 17 ans : Je comprends que tu ne veux pas que l'on appelle une société d'aide à l'enfance. Ta sécurité m'inquiète et je veux te mettre en contact avec cet organisme pour t'offrir encore plus de ressources en ce moment. Les sociétés d'aide à l'enfance fournissent des services et des soutiens aux enfants de 16 et 17 ans qui pourraient avoir besoin de protection. Je vais devoir parler avec ma surintendante de ton refus.</p> <p>* Certains élèves pourraient s'inquiéter de l'incidence de la participation d'une société d'aide à l'enfance sur leurs parents ou un frère ou une sœur plus jeune.</p> <p>* En vigueur depuis le 1^{er} octobre 2021, des changements ont été faits à LSEJF, pour inclure le devoir de signalement dans toutes les situations, y compris lorsque la famille agit de façon protectrice et essaie d'assurer la sécurité de son enfant.</p>
L'élève ne veut pas que les ressources internes/communautaires interviennent.	<p>Je comprends que tu ne veux pas du soutien de la part de ressources en ce moment. Je veux que tu saches que, si tu changes d'idée, nous pouvons établir le contact en tout temps. La porte est toujours ouverte.</p> <p>Y a-t-il un autre membre du personnel avec lequel tu entretiens une bonne relation et avec qui tu aimerais communiquer? Nous nous soucions de toi et voulons nous assurer que tu as du soutien.</p> <p>Tu peux appeler la ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes au 1 833 900-1010*</p>

	<p>*Elle met en contact les victimes et les personnes survivantes de la traite des personnes avec des services spécialisés de lutte contre la traite des personnes ainsi que du soutien, des maisons d'hébergement, de l'hébergement de transition, du soutien à long terme, des conseillers, une gamme de services fondés sur les traumatismes et, le cas échéant, les forces de l'ordre. La ligne d'urgence est également un point d'entrée pour les personnes qui souhaitent en apprendre davantage sur les ordonnances restrictives spécialisées pour lutter contre la traite des personnes. Les services sont offerts dans plus de 200 langues et sont accessibles aux personnes sourdes, malentendantes et muettes.</p>
<p>L'élève est bouleversé(e), agité(e), nie la divulgation faite antérieurement ou tente de se rétracter</p>	<p>Je comprends que tu pourrais ne pas vouloir, ou que tu ne veux pas, que je révèle cette information à d'autres personnes/organismes (service de police locale ou société d'aide à l'enfance). Je comprends que mon obligation d'appeler la société d'aide à l'enfance locale te bouleverse. Nous pouvons travailler ensemble pour partager avec la société d'aide à l'enfance ou le service de police local l'information relative à tes inquiétudes en ce moment. Y a-t-il quelque chose que je peux faire pour rendre cette situation plus sécuritaire pour toi? Je dois communiquer avec ces personnes/organismes parce qu'ils sont là pour aider les jeunes qui pourraient être impliqués dans des situations potentiellement dangereuses. Ce que tu m'as dit aujourd'hui nous fait beaucoup craindre pour ta sécurité et ton bien-être. Je sais que tu as peut-être l'impression que tout est correct ou sécuritaire, mais je m'inquiète vraiment pour toi et je pense que nous avons besoin de plus d'aide en ce moment. Je serai là pour toi. Nous allons voir cela ensemble. Y a-t-il autre chose que je peux faire ou t'offrir pour te soutenir maintenant?</p>
<p>L'élève a peur pour sa sécurité si la police, la protection de l'enfance et les ressources sont contactées.</p>	<p>Merci de m'avoir dit que tu as peur de ce qui se passera si nous appelons des personnes ou des organismes. Je dois appeler ma superviseure pour obtenir plus de soutien et de renseignements sur les prochaines étapes. Je comprends que tu ne veux pas cela. Je vais te demander d'attendre avec l'employé X pendant que je fais un appel.</p>

	<p>*Communiquez avec la surintendante et la personne-ressource du Conseil pour obtenir une consultation immédiate.</p>
--	--

Liste des signes et comportements inquiétants

Qui risque de faire l'objet de la traite sexuelle?

- Les femmes, particulièrement les jeunes enfants, les jeunes et les personnes 2SLGBTQI
- Les femmes et les enfants autochtones et racialisés
- Les personnes ayant des antécédents de sévices physiques ou sexuels
- Les enfants et les jeunes pris en charge, ou les jeunes qui sont en transition entre la prise en charge et l'âge adulte
- Les jeunes sans-abris et marginalisés
- Les personnes qui ont une faible estime de soi, qui sont isolées ou qui manquent de sentiments d'appartenance

Signes et comportements inquiétants :

- Reçoit des messages sur une base continue par l'entremise des médias sociaux
- Démontre une adoration de l'autre de façon exagérée, l'élève est en amour, surexcitation à l'égard d'un partenaire
- Reçoit des cadeaux
- Obtient des services rendus sans avoir demandé
- Démontre une gentillesse et une appréciation exagérées de l'autre
- Invente des mensonges passagers
- Fait l'objet de surprotection de la part d'une autre personne
- Reçoit des menaces verbales/écrites de la quitter, de vouloir se suicider si l'élève prend ses distances
- Démontre certains changements au niveau de son comportement de base
- Semble mal nourrie ou ne reçoit pas de soins médicaux
- Démontre des signes de fatigue, d'épuisement
- S'absente de l'école ou ses résultats scolaires diminuent
- Reste discret à l'égard de ses activités
- Consomme des drogues illicites, de l'alcool, ou des médicaments prescrits

Signes et comportements à risque élevé :

- Subit des menaces verbales/écrites de violence
- Présente des blessures physiques inexplicables
- S'isole des amis et de la famille
- Semble mentir abondamment
- Fait l'objet de surprotection d'une autre personne
- Démontre des changements importants au niveau de son comportement de base
- Est sujette à des situations de jalousie exagérée
- Semble craintif, anxieux, dépressif, soumis, tendu, nerveux, ou paranoïaque
- Est portée disparue de son domicile de façon répétée ou est souvent signalée comme disparue à la police
- Utilise des moyens de transport hors de l'ordinaire comme les taxis, services de covoiturage ou les applications de covoiturage
- N'est pas payée ou n'est très peu payée pour son travail et semble être mal traitée (heures longues ou inhabituelles, aucune pause, ou mauvaises conditions de vie)
- A un nouveau petit ami, une nouvelle petite amie ou un nouvel ami qu'elle ne veut pas présenter à ses amis et à sa famille
- Passe soudainement du temps avec un ou plusieurs personnes plus âgées
- Porte de nouveaux vêtements, des bijoux, etc. qu'elle n'a pas les moyens de s'acheter
- A un tatouage représentant un symbole ou une marque, notamment un nom
- Possède plusieurs appareils électroniques
- Possède des images et des vidéos à caractère sexuel
- Consomme des drogues illicites, de l'alcool ou des médicaments prescrits

Comportements d'élèves qui ciblent, leurrent, conditionnent ou recrutent des enfants et des jeunes aux fins de traite sexuelle :

- Est possessif
- Démontre des comportements manipulateurs
- Semble avoir besoin d'argent

- Exige de sa ou son partenaire des faveurs sexuelles pour d'autres
- Entretient un environnement social inquiétant
- Présente un fort taux d'absentéisme
- Possède plusieurs appareils électroniques
- Est souvent présent dans les corridors et les salles de toilettes
- Possède un intérêt marqué pour le système de vidéosurveillance
- Possède des images et des vidéos à caractère sexuel

Ressources pour les parents

Les dangers de l'exploitation sexuelle des enfants en ligne pour parents et tuteurs d'enfants de moins de 10 ans	<p>Guide en version PDF ayant pour but de sensibiliser les parents aux dangers liés à l'exploitation sexuelle des enfants en ligne</p>
Ligne d'urgence canadienne contre la traite des personnes	<p>La Ligne d'urgence est opérationnelle 24h/24, 7j/7. Si vous avez besoin d'aide, appelez le 1 833 900-1010 ou utilisez la fonction Tchat sur ce site Internet.</p> <p>La ligne d'urgence est aussi une organisation qui travaille à éduquer et à équiper la communauté anti-traite des personnes, les parties prenantes, les gouvernements et d'autres partenaires avec les outils et les connaissances nécessaires pour lutter contre la traite des personnes.</p>
CYBERAIDE.CA	<p>La centrale canadienne de signalement des cas d'exploitation sexuelle d'enfants sur Internet</p>
AIDEZMOISVP.CA	<p>Aide pour retirer les images ou les vidéos à caractère sexuel de votre enfant sur Internet</p>
JEUNESSEJECOUTE.CA	<p>Communiquez avec Jeunesse, j'écoute en composant le 1-800-668-6868 ou en textant le 686868</p>
Traite des personnes	<p>Site pour apprendre ce qui constitue de la traite des personnes, les formes qu'elle pourrait prendre et/ou obtenir de l'aide.</p>
<p>Le service policier</p>	<p>Si vous connaissez un enfant qui court un danger ou un risque immédiat, appelez le 911.</p>

La société d'aide à l'enfance	<p>Si vous avez des inquiétudes concernant la sécurité ou le bien-être d'un enfant ou d'un jeune de moins de 18 ans, communiquer avec la société d'aide à l'enfance.</p> <p>Société d'aide à l'enfance de Thunder Bay (Thunder Bay et district) : 1-800-465-3905</p> <p>Dilico Anishinabek Family Care (Thunder Bay et District): 1-855-623-8511</p> <p>Services à l'enfance et à la famille des Districts de Kenora et Rainy River : 1-800-465-1100</p> <p>Tikinagan Child and Family Services: 1-807-737-3466</p>
-------------------------------	---